

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement*

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat compétente en
matière d'environnement*

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration

Date de réception :

6/03/2015

Dossier complet le :

10/03/2015

N° d'enregistrement :

F-021-15-C-0014

1. Intitulé du projet

Création d'une route forestière avec empiérement d'une longueur de 850 m et de son réseau d'assainissement en forêt domaniale de Rumilly.

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Office National des Forêts (ONF) - Agence Aube-Marne

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale

THIVILLIER Jean-François

Responsable service appui travaux

RCS / SIRET

1662043111603731

Forme juridique

EPIC

Joignez à votre demande le document CERFA n° 14734*01

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
6 d)	route d'une longueur de 850 mètres

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1

4.1 Nature du projet

Création d'une route forestière par défrichage d'une emprise de 12 m sur 850 m de long.

Création d'un réseau d'assainissement (fossés) avec pose de dalots et / ou aqueducs.

4.2 Objectifs du projet

La création de la route permettra de réduire les distances de débardage.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

Les travaux sont prévus de mai à septembre 2015 en 2 phases. Phase 1 : essouchage, terrassement, décaissement, assainissement. Phase 2 : empiérement avec compactage, réseau assainissement (fossé).

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

La route sera utilisée chaque semaine par les agents ONF en véhicule léger et par les grumiers tous les 2 à 3 ans.

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Aucune.

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Demande préalable dans le cadre de la création d'une route inférieure à 3 km.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Longueur de la route	850 m
Superficie de l'emprise à défricher : L = 850 m, l = 12 m	1,02 ha
Superficie de la forêt domaniale	2 572 ha

4.6 Localisation du projet

Adresse

Coordonnées géographiques¹

Long. _ 4° _ 11' _ 21" _ 9 Lat. 48° 06' 32" 5

Forêt domaniale de Rumilly

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ :

Long. _ 4° _ 11' _ 10" _ 9 Lat. 48° 06' 27" 7

Point d'arrivée :

Long. _ 4° _ 11' _ 35" 5 Lat. 48° 06' 50" 3

Communes traversées :

Aucune

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ? Oui Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ? Oui Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

boisement de chênes sessile et pédonculé à 70 %. Autres feuillus et résineux.

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ? Oui Non

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

Règlement applicable à la zone du projet : zone forestière

Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui Non

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ZNIEFF type 2 n° 210008937 Massif forestier de Rumilly, Aumont, Jeugny, Crogny et Chamoy
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	No n	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Apport de matériaux de carrières agréées pour empierrement
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Traversée d'un ru forestier non répertorié sur carte (voir document joint). Franchissement par un pont Type PIPO (pas de travaux dans le lit mineur du ru).
	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Défrichage de 1,02 ha de forêt pour emprise

Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Pollutions	Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Patrimoine / Cadre de vie / Population	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Favorisera la mobilisation des bois

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?
 Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

	Objet
<input type="checkbox"/>	Un plan de situation 1/25 000 ou, à défaut, au 1/50 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;
<input type="checkbox"/>	Des photographies datées (2 ans maximum) de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des différentes prises de vue ;
<input type="checkbox"/>	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;
<input type="checkbox"/>	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
<input type="text"/>

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à Troyes

le, 2 mars 2015

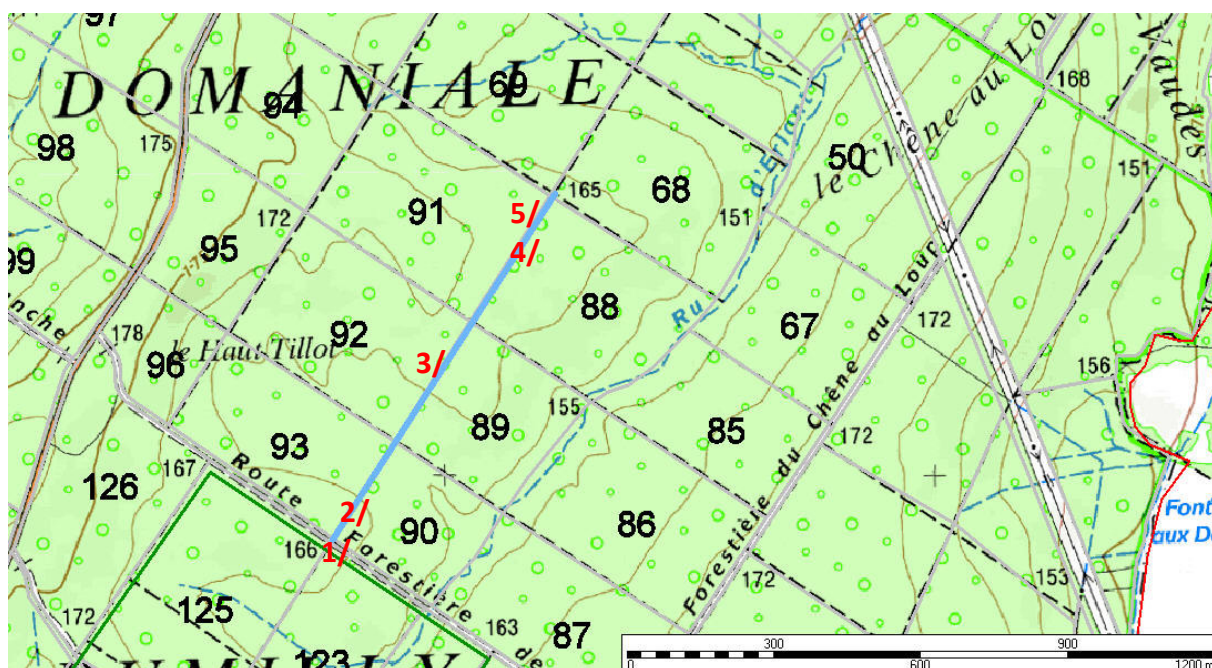
Signature

Le Responsable du Service Développement


Jean-François THIVILIER

OFFICE NATIONAL DES FORÊTS
AGENCE AUBE-MARNE
Cité Administrative des Vassaules
B.P. 198 - 10006 TROYES CEDEX
Tél. 03 25 76 27 37
Fax 03 25 76 27 39

Photographies de l'emprise de la route forestière à créer en forêt domaniale de Rumilly.
Les numéros en rouge sur le plan renvoient aux photographies prises en regardant vers le nord.



1/ raccordement de la route forestière à créer à la route forestière existante (limite parcelles 90 /93).

route forestière existante.



2/ emprise entre les parcelles 93 et 90.



3/ emprise entre les parcelles 92 et 89.



4/ emprise entre les parcelles 91 et 88.



5/ emprise côté parcelle 91.

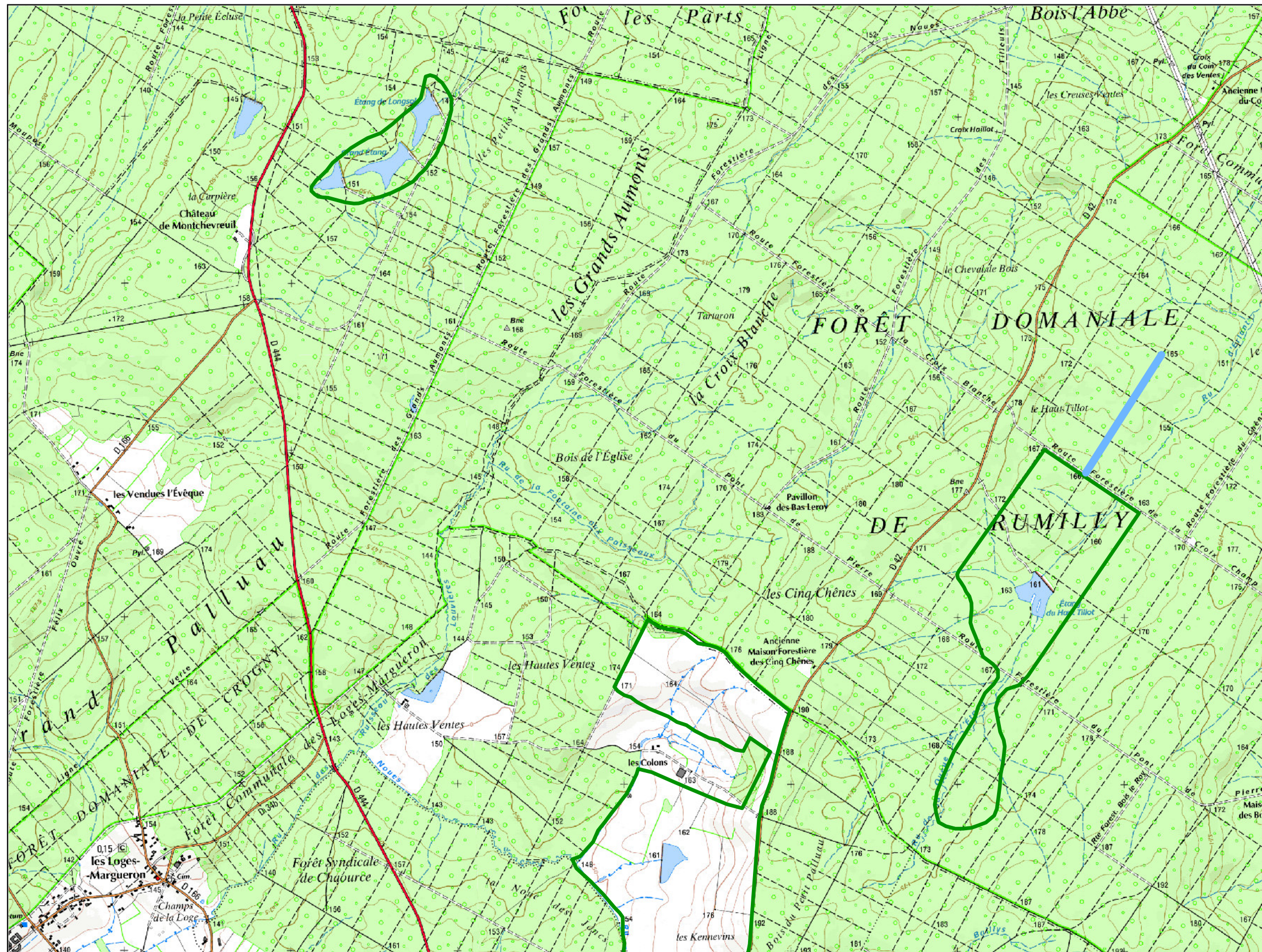
Toutes les photographies datent de février 2015. La création est prévue pour l'été 2015.

FD de Rumilly

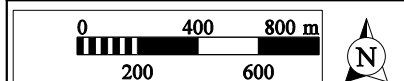
création route 2015



 Inventaire ZNIEFF1



Commentaires :



Echelle : 1 : 25000

Auteur : L. LELASSEUR

21/01/2015

© IGN / ONF :
Toute reproduction interdite

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Département : AUBE (10)

Forêt Domaniale de RUMILLY

Contenance cadastrale : 2 572,56 ha

Surface de gestion : 2 572,56 ha

Révision d'aménagement forestier

2009 - 2023

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE
L'ALIMENTATION, DE LA PÊCHE, DE LA RURALITÉ
ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
Direction Générale des Politiques Agricole,
Agroalimentaire et des Territoires

ARRÊTE D'AMÉNAGEMENT
portant approbation de l'aménagement de la forêt
domaniale de RUMILLY
pour la période 2009 - 2023

LE MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DE
L'ALIMENTATION, DE LA PÊCHE, DE LA RURALITÉ
ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

- VU** les articles L.133-1, R.133-2, et R.133-4 du Code Forestier,
- VU** l'arrêté ministériel en date du 30 mai 1975, réglant l'aménagement de la forêt domaniale des RUMILLY (Aube) pour la période 1975-2004,
- VU** l'avis favorable de la commission départementale de la nature des paysages et des sites, en date du 2 février 2009,
- SUR** la proposition du Directeur Général de l'Office National des Forêts :

- ARRÊTE -

Article 1^{er} : La forêt domaniale de RUMILLY (Aube), d'une contenance de 2 572,56 ha, dont 2 521,60 ha boisés, est affectée dans le cadre d'une gestion durable multifonctionnelle prioritairement à la fonction de production ligneuse et à la fonction écologique tout en assurant sa fonction sociale et de protection physique.

La forêt comprend la réserve biologique domaniale intégrale du Haut Tuileau, d'une surface de 126,87 ha.

Article 2 : Cette forêt sera divisée en deux séries :

- 1^{ère} série, de production, d'une contenance de 2445,69 ha ;
- 2^{nde} série, d'intérêt écologique particulier, constituée par la Réserve biologique domaniale intégrale, d'une contenance de 126,87 ha.

Article 3 : La première série comprend une partie boisée de 2 394,73 ha actuellement composée de chêne sessile (43 %), chêne pédonculé (27 %), hêtre (5 %), autres feuillus (17 %), pin sylvestre (7 %), et autres résineux (1 %). Le reste, soit 50,96 ha, est constitué d'emprises diverses et d'un étang.

Ces peuplements seront traités en futaie régulière sur 2 394,73 ha, avec pour essence principale objectif le chêne sessile qui réglera le fonctionnement sylvicole des peuplements, de façon à obtenir à long terme un peuplement composé de chêne sessile (68%), chêne pédonculé (10 %), hêtre (8 %), fruitiers (5 %), autres feuillus (8 %), et pin sylvestre (1 %).

Pendant une durée de 15 ans (2009-2023) :

- la série sera divisée en huit groupes de gestion :
 - Un groupe de régénération, d'une contenance de 293,75 ha, au sein duquel 283,63 ha seront nouvellement ouverts en régénération, 224,65 ha seront parcourus par une coupe définitive, et 180,00 ha seront occupés par de la régénération acquise au cours de la période ;
 - Trois groupes d'amélioration des taillis sous futaie en conversion, d'une contenance totale de 1 356,23 ha, qui seront parcourus par des coupes selon une rotation de 15 ans ;
 - Trois groupes d'amélioration des futaies feuillues, d'une contenance totale de 744,75ha, qui seront parcourus par des coupes selon une rotation de 7 ou 10 ans en fonction de l'état des peuplements ;
 - Un groupe constitué des terrains non boisés, d'une contenance de 50,96 ha, qui sera laissé en l'état.
- 2 km de routes forestières seront créés afin d'améliorer la desserte de la forêt ;
- les mesures définies par les consignes nationales de gestion visant à la préservation de la biodiversité courante (notamment la conservation d'arbres isolés à cavités, morts, ou sénescents) ainsi qu'à la préservation des sols et des eaux de surface, seront systématiquement mises en œuvre.

Article 4 : La seconde série est constituée par la réserve biologique domaniale intégrale. Elle sera donc gérée selon les prescriptions de son plan de gestion spécifique, qui sera approuvé par ailleurs.

Article 5 : Sur l'ensemble de la forêt, et pendant une durée de 15 ans (2009-2023) :

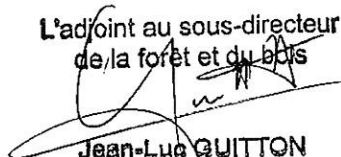
- Les plans de chasse seront rapidement augmentés, et leur exécution contrôlée afin de rétablir au plus tôt un équilibre sylvo-cynégétique permettant la régénération sans protection. Jusqu'au rétablissement de cet équilibre, l'agrainage sera limité au strict minimum autorisé par les règlements. Les demandes de plan de chasse seront régulièrement réévaluées au regard des observations sur l'évolution des populations de grand gibier et des dégâts constatés sur les peuplements ;
- L'entretien et la gestion piscicole de l'étang du Haut Tuileau se feront en portant une attention particulière à la préservation de la biodiversité aquatique.

Article 6 : Le directeur général de la direction générale des politiques agricole, agroalimentaire et des territoires, et le Directeur général de l'Office national des forêts sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du Ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire.

26 AVR. 2012

Fait le
Pour le Ministre et par délégation,

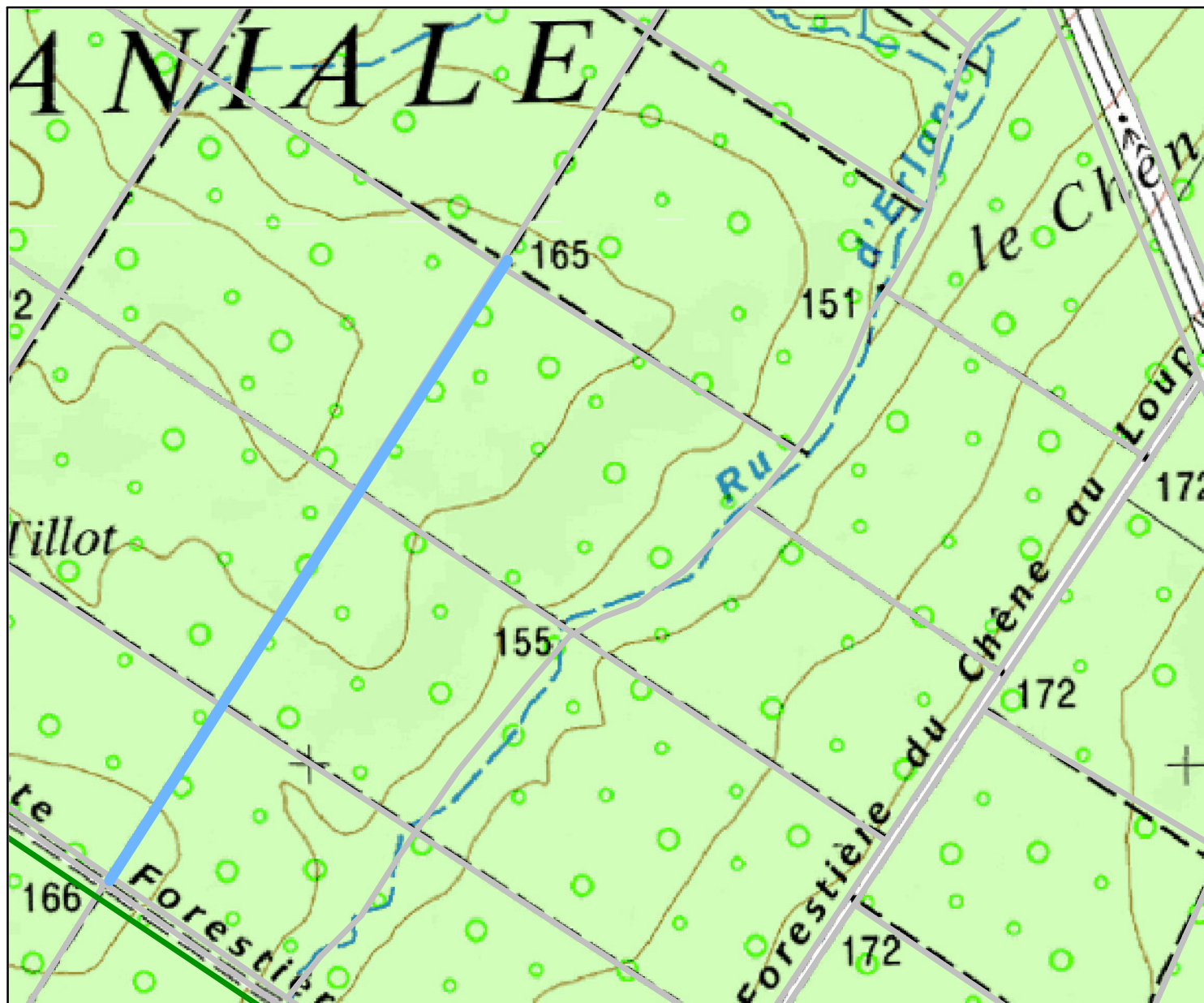
L'adjoint au sous-directeur
de la forêt et du bois



Jean-Luc GUITTON

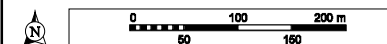
Projet route empierrée

Domaniale de Rumilly



- Inventaire ZNIEFF1
- Commune
- Parcelle Forestière

Commentaires
longueur prévue : 850 m



Echelle : 1 : 7000

Auteur : L. LELASSEUR - ONF

26/01/2015

© IGN / ONF : Toute reproduction interdite